

Rapport de gestion 2017 Version condensée Que savez-vous sur la prévention des accidents chez les apprentis? Participez à notre quiz et testez vos connaissances sur le sujet. Certaines réponses vous surprendront peut-être.

Bonne lecture!

Photo de la page de titre

Simon Furrer, installateur-électricien auprès des Forces motrices de Suisse centrale CKW et champion du monde aux Olympiades des métiers à Abou Dabi. Au travail, il porte toujours son équipement de protection individuelle. Depuis 100 ans, la Suva s'engage en faveur de la sécurité au travail. Pourtant, 25 000 apprentis sont victimes chaque année d'un accident professionnel en Suisse. La campagne «Apprentissage en toute sécurité»

www.suva.ch/apprentis

entend y remédier.

Avant-propos

Madame, Monsieur,

L'exercice 2017, intense et mouvementé, a néanmoins été fructueux pour la Suva. Le montant des prestations d'assurance versées correspond aux prévisions. Les placements en capitaux affichent une performance supérieure à la moyenne de 7,8 %, avec une progression du taux de couverture financière de 136 % en 2016 à 143 %. Tous les engagements à long terme, notamment les quelque 88 000 rentes octroyées, sont largement couverts et garantis même en cas d'effondrement des marchés financiers. L'exercice s'est soldé par un résultat d'exploitation fort réjouissant de 364 millions de francs.

La Suva fêtera en 2018 ses 100 ans d'existence dans une forme remarquable, aussi bien du point de vue de la capacité de risque que du fait d'être dotée d'une organisation et d'une gouvernance d'entreprise modernes. Le Conseil de la Suva et son nouveau président Gabriele Gendotti, la Direction et nos collaborateurs mettent tout en œuvre pour faire en sorte que la Suva soit parée pour affronter les défis du futur. Je suis convaincu de pouvoir continuer à envisager l'avenir avec sérénité.

Markus Dürr

Président du Conseil de la Suva

) las

2014-2017



Le nouveau président du Conseil de la Suva, Gabriele Gendotti (à dr.), et le président de Direction, Felix Weber (au centre), s'entretiennent avec Daniel Ammann, auteur et journaliste (à g.).

«La Suva est représentative de la Suisse.»

Retour sur les faits qui ont marqué 2017, zoom sur les priorités au programme en 2018 et bilan du centenaire de la Suva.

Monsieur Gendotti, vous êtes président du Conseil de la Suva depuis 2018. Vous êtes le deuxième Tessinois à occuper ce poste. Gabriele Gendotti: Et le deuxième de Faido! Luigi Generali, à la tête de la Suva de 1973 à 1990, venait du même village que moi.

En quoi vos origines tessinoises ouvrentelles une perspective à la Suva?

G. Gendotti: Je reprendrais volontiers les mots qu'a prononcés Ignazio Cassis lorsqu'il a été élu au Conseil fédéral à l'automne dernier après une longue période sans Tessinois: c'est une bonne chose que la Suva soit de nouveau présidée par un représentant d'une minorité culturelle et linguistique, c'est-à-dire une personne qui pense, parle et rêve en italien. La Suisse italienne possède aussi de nombreuses vertus, une autre forme d'ouverture et une certaine créativité. Et, plus personnellement, je suis toujours ouvert à la réforme.

Quels sont les faits particulièrement marquants en 2017?

Felix Weber: Je pense tout d'abord à l'excellent résultat financier auquel ont contribué le compte risque, le compte des produits financiers et le compte des frais d'exploitation. Le nombre des accidents professionnels a par ailleurs de

nouveau reculé et les frais de traitement sont restés stables. Et je suis heureux que nous ayons déjà lancé les premiers projets en interne dans le cadre de la stratégie faîtière «avance» élaborée en 2016.

En quoi consiste «avance»?

F. Weber: La Suva continue à miser sur un modèle unique en son genre alliant prévention, assurance et réadaptation, mais nous souhaitons améliorer notre efficience. Nous nous concentrons aussi sur nos activités de base et les activités accessoires financièrement autonomes et créatrices de valeur ajoutée. Nous continuons évidemment à proposer à nos clients des offres garantissant un rapport prixprestations satisfaisant.

Vos motifs de réjouissance en 2017, Monsieur Gendotti?

G. Gendotti: Outre les points mentionnés par Felix Weber, je voudrais souligner une chose en quoi la Suva m'impressionne: qu'il s'agisse de la nouvelle stratégie ou de l'assainissement de notre Institution de Prévoyance, il a toujours été possible de trouver un consensus. Nos solutions bénéficient du soutien des partenaires sociaux, mais aussi de celui de nos collaborateurs et de nos cadres. Il s'agit d'une énorme



«Mon objectif est de conserver les partenaires sociaux au sein du Conseil de la Suva.»

Gabriele Gendotti Président du Conseil de la Suva

réussite et d'un véritable exploit à l'heure actuelle.

En 2017, la Suva a réalisé une performance exceptionnelle de 7,8 % sur ses placements. Comment l'expliquez-vous?

F. Weber: Ce résultat n'est pas dû au hasard ni le premier de cet ordre. Notre équipe fait un excellent travail sur les placements. Les résultats des exercices précédents ont régulièrement été supérieurs à la moyenne eux aussi. La diversification et notre stratégie de placement axée sur le long terme jouent un rôle décisif à cet égard. En 2017, ce sont surtout les actions – notamment celles des pays émergents – qui ont contribué à ce résultat, mais les autres segments, et même les placements à revenus fixes, affichent eux aussi une bonne performance.

Les taux d'intérêt négatifs ne sont plus problématiques?

G. Gendotti: Ils le restent, mais nous essayons d'en atténuer les répercussions en adaptant la gestion des liquidités. Sans les intérêts négatifs, nous aurions encore un meilleur résultat. Pour ce qui est de la performance et du rendement, nous les devons à la Direction qui réalise un travail hors pair.

Grâce à ces bons résultats, la Suva affiche un degré de couverture financière de 143 %, chiffre exprimant le rapport entre ses avoirs et ses engagements. En faut-il vraiment autant?

F. Weber: Ces fonds sont affectés à des buts précis et permettent, par exemple, de financer 88 000 rentes, et ce non seulement aujourd'hui, mais aussi demain. Un degré de couverture élevé est nécessaire pour résister à un effondrement des marchés financiers: pensez à la guerre en Syrie, par exemple, ou aux tensions entre les grandes puissances mondiales. Mais nous nous sommes également demandé, au cours des mois écoulés, s'il fallait définir un niveau à partir duquel un degré de couverture plus élevé n'offrait plus qu'une sécurité supplémentaire minimale.

Avez-vous déjà trouvé des réponses?

- F. Weber: Nous avons maintenant développé un concept et nous sommes en train de définir un plafond avec le Conseil de la Suva et la Commission du Conseil de la Suva.
- G. Gendotti: Nos experts ont fixé un plancher et un plafond sur la base d'une série de paramètres. De manière générale, et en tant que président, je pense que nous devons éviter de

prendre des risques trop importants. Il me paraît plus raisonnable d'avoir un degré de couverture trop élevé plutôt que trop faible.

Qu'arrive-t-il en cas de dépassement du plafond pour le degré de couverture?

G. Gendotti: Nous avons la possibilité de faire profiter nos assurés de ces excédents.

F. Weber: Nous envisageons une réduction des primes pouvant atteindre jusqu'à 15 % de leur montant.

G. Gendotti: Cette approche est aussi positive pour l'image de la Suva, car elle montre que notre travail et le rendement de nos placements bénéficient à nos assurés.

F. Weber: Je précise que notre situation financière reste très solide même si nous faisons profiter nos assurés de ces excédents. Nous sommes capables de remplir nos engagements, même en cas de catastrophe sur les marchés financiers.

A quel type d'événement pensez-vous?

F. Weber: A un effondrement sur les marchés des actions avec des décotes de 50 %.

L'exercice 2017 est marqué par une augmentation des accidents non professionnels. Comment l'expliquez-vous?

G. Gendotti: Ce phénomène s'observe depuis plusieurs années. La société a évolué vers les loisirs: les gens font plus de sport, ils ont plus de hobbies, ils jardinent davantage, etc. Toutes ces activités comportent des risques. Il va nous falloir investir davantage dans ce secteur. Chacun doit connaître les risques auxquels il s'expose et comment éviter des accidents.



«Le degré de couverture élevé nous a incités à envisager une réduction des primes.»

Felix Weber Président de Direction

F. Weber: Les statistiques de l'an dernier montrent que les 55 à 64 ans sont plus souvent victimes d'accidents. Ils pratiquent parfois des sports qui ne sont plus adaptés à leur condition physique. Nous continuerons donc à nous concentrer sur la sécurité durant les loisirs, mais sans oublier les accidents professionnels. On en compte encore 180 000 chaque année, dont plus d'un accident mortel par semaine.

Les détectives engagés pour dépister les cas de fraude suscitent des discussions. Le Parlement a adopté une base légale explicite en leur faveur, mais un référendum a été lancé. Cela vous agace-t-il?

G. Gendotti: Il s'agit d'un droit démocratique que nous respectons. Le peuple décidera et c'est très bien ainsi. Selon nous, les détectives jouent un rôle important qui profite aux assurés qui ont droit à des prestations. Nous luttons contre les abus afin de préserver la confiance en l'état social.

F. Weber: Nous traitons 460 000 déclarations de sinistre chaque année. Parmi celles-ci, nous soupçonnons environ 1200 cas de fraude et seuls dix à quinze cas ont fait l'objet d'une observation. Cela nous a permis d'économiser entre 300 000 et 500 000 francs par cas en prestations indues. Avant l'arrêt de la Cour européenne, nous avions procédé à quelques observations isolées en nous fondant sur la jurisprudence fédérale. Le nouveau projet de loi va dans notre sens.

Depuis le scandale Facebook, l'utilisation des données personnelles fait l'objet de vives polémiques. Comment garantissezvous la sécurité des données?

F. Weber: La protection et la sécurité des données sont une priorité absolue. Pour prévenir toute perte, nous exploitons deux centres de données et disposons d'un dispositif de sauvegarde dans un bunker. Pour garantir la protection des données, nous appliquons le principe du «besoin d'en connaître». Un collaborateur n'a accès qu'aux seules informations nécessaires à son travail.

La Suva a 100 ans cette année. Quel est votre message à cette occasion?

G. Gendotti: Je veux raconter l'histoire de la Suva et rappeler que, avant sa création, les travailleurs accidentés ne disposaient d'aucun filet de sécurité. Un accident avait des conséquences dramatiques pour les familles. Je souhaite également préciser que la Suva est en bonne santé et jouit d'une excellente réputation auprès de la population.

F. Weber: Pour moi, la Suva est une entreprise unique en son genre, son modèle associant prévention, assurance et réadaptation est chapeauté par les partenaires sociaux, il profite à la fois à ses clients ainsi qu'à l'industrie et à l'artisanat suisses. La Suva appartient à ses assurés! Elle est indépendante et ne reçoit aucune subvention de l'Etat.

Monsieur Gendotti, quels sont vos objectifs en tant que président du Conseil de la Suva?

G. Gendotti: D'une certaine façon, la Suva est représentative de la Suisse. Elle incarne la réussite du modèle suisse, qui s'est toutefois retrouvé quelque peu sous pression dernièrement. Les partenaires sociaux discutent de manière constructive jusqu'à ce qu'ils trouvent une solution soutenue par tous. Mon objectif numéro un est de préserver ce modèle qui, même après 100 ans, reste un modèle de réussite.

Le saviezvous vraiment?

Dans les pages qui suivent, nous vous proposons sept questions et réponses instructives sur la sécurité des apprentis.

Bonne lecture!

- Qui a le plus d'accidents pendant le travail?
 - D Apprentis
 - M Autres collaborateurs

Quand un apprenti peut-il dire STOP lors du travail?



pause

confiance

R

A

Lorsqu'il veut faire une

Lorsqu'il manque de

Lorsqu'il arrive en retard

- Qui est le principal responsable de la sécurité au travail dans l'entreprise?
 - N Le supérieur
 - G Le préposé à la sécurité
 - A Chaque collaborateur

au travail

Au volant, le télé-



- Au volant, le téléphone portable distrait et réduit les capacités de réaction. A quel taux d'alcoolémie peut-on comparer cet état?
 - G 0,8%
 - 0 1,2%
 - 1,6%

5 Qui finance les équipements de protection individuelle des apprentis?

- A L'apprenti jusqu'à hauteur de 50 %
- **E** L'entreprise formatrice
- Variable selon les activités





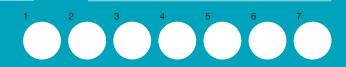
Aller travailler sans avoir assez dormi peut être dangereux. De combien d'heures par nuit les 16 à 19 ans ont-ils besoin?

- **6**h
- **F** 7h
- **R** 8h

Combien
d'apprentis ont un
accident chaque
année en Suisse?

- **B** 15 000
- \$ 25000
- M 35000





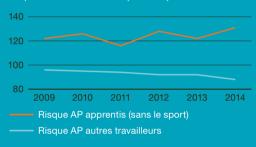
Réponses

Solution question 1

Les apprentis sont plus souvent victimes d'un accident. Ils ont un risque d'accident 50 % plus élevé que les autres travailleurs. Il est important d'instruire soigneusement les apprentis avant de leur confier un travail.

Risque d'accident professionnel des apprentis et des autres travailleurs dans les entreprises assurées à la Suva

AP pour 1000 travailleurs à plein temps



Solution question 2

Aucun travail ne vaut la peine d'avoir un accident ou de risquer sa vie. En cas de danger, les apprentis ont le droit de dire STOP lorsqu'une règle vitale n'est pas respectée, si un ordre ou une tâche manque de clarté, s'ils manquent de confiance ou se sentent dépassés. Dans ces cas-là, les apprentis doivent dire STOP, interrompre le travail et informer leur supérieur. Ils reprennent le travail uniquement lorsque le danger a été écarté!

En savoir plus: suva.ch/apprentis

Solution question 3

Le principal responsable de la sécurité au travail dans l'entreprise est le supérieur. Il est tenu d'appliquer des mesures de sécurité appropriées afin de protéger la vie et la santé des collaborateurs. Et c'est l'employeur qui paie les dépenses concernant l'ensemble des mesures de sécurité.

En savoir plus: suva.ch/sba140.f

Solution guestion 4

La distraction et l'inattention constituent la cause d'accident numéro un sur la route. Elles provoquent un ralentissement des réactions et une augmentation du risque d'accident. Au volant, la distraction a le même effet qu'un taux d'alcoolémie de 0,8 %.

En savoir plus: suva.ch/sba157.f

Solution question 5

L'employeur est tenu de remettre gratuitement des équipements de protection individuelle (EPI) aux apprentis. Il doit également veiller à ce que les apprentis utilisent correctement leurs EPI. Lorsqu'ils travaillent, les apprentis doivent toujours porter leurs EPI. La loi le veut ainsi.

En savoir plus: suva.ch/epi

Solution question 6

Une personne restée éveillée pendant 24 heures a environ les mêmes capacités de réaction qu'un conducteur avec un taux d'alcoolémie de 1 ‰. Le risque d'accident monte en flèche. Les jeunes de 16 à 19 ans ont besoin de 8 heures de sommeil par nuit.

En savoir plus: suva.ch/88289.f

Solution question 7

Chaque année, 25 000 apprentis sont victimes d'un accident du travail en Suisse, dont trois accidents mortels (valeurs moyennes).

En savoir plus: www.unfallstatistik.ch

Perspectives

100 ans de partenariat social: une chance pour la Suisse

Il est communément admis qu'en Suisse, le partenariat social a vu le jour avec l'accord de paix conclu en 1937 dans l'industrie métallurgique et des machines. Mais il ne faut pas oublier que la Suva, née une vingtaine d'années auparavant sous le nom de Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents. était déià le fruit d'une collaboration réussie entre patrons et travailleurs. Sa création est d'autant plus remarquable qu'elle est survenue à une époque où la lutte des classes faisait rage. L'idée maîtresse de sa fondation était d'empêcher que des accidents professionnels n'entraînent l'appauvrissement des travailleurs ou la ruine de certaines entreprises. A ce titre, une assurance sociale était l'instrument le plus adapté. Toutefois, les fondateurs de la Suva ont dû faire preuve de patience; si l'article constitutionnel instaurant une assurance contre les maladies et les accidents a été accepté par le peuple en 1890. l'institution n'a ouvert ses portes que 28 ans plus tard, en 1918. A l'époque, les responsables ont fait preuve d'une incroyable clairvoyance: l'élément essentiel du succès durable de la Suva a été la constitution d'un Conseil d'administration fondé sur le principe du partenariat social. En effet, dès le début, les représentants de la Confédération, des employeurs et des travailleurs ont présidé

ensemble aux destinées de l'institution d'assurance-accidents. Cent ans plus tard, il s'agit encore d'un fondement essentiel de la Suva.

Les membres du Conseil de la Suva, dont la composition est paritaire, élaborent des solutions consensuelles et pragmatiques. Sur la base de la loi fédérale sur l'assurance-accidents, celui-ci défend le modèle Suva unique en son genre, qui allie prévention, assurance et réadaptation. Grâce à sa proximité avec le marché du travail. le Conseil de la Suva veille à ce que les primes soient équilibrées et que les excédents de recettes soient redistribués aux assurés. Ses membres contribuent à faire appliquer les mesures de prévention et de gestion des accidents tout en favorisant l'acceptation de la Suva et de sa politique de gestion par les travailleurs, les entreprises et les associations.

La Suva, dont le succès ne s'est jamais démenti malgré les bouleversements sociaux, est un exemple de réussite de partenariat social. La protection de la santé et la sécurité financière des personnes accidentées et de leurs proches sont l'un des fondements de la paix sociale dans notre pays. La garantie pour les employeurs de disposer d'une assurance solide et indépendante sur le plan financier renforce la place économique suisse. C'est la raison pour laquelle la Suva est un acteur si important pour la Suisse, et nous la félicitons chaleureusement à l'occasion de ses cent ans.

Paul Rechsteiner Président de l'Union syndicale suisse Valentin Vogt Président de l'Union patronale suisse

Le Conseil de la Suva

Représentants des travailleurs



Représentants des employeurs



Représentants de la Confédération



L'immobilier, un investissement durable

Durant les premières décennies qui ont suivi sa création, la Suva investissait exclusivement dans des titres à taux fixe d'émetteurs suisses présentant une solvabilité élevée. Elle n'acquérait des biens immobiliers que s'ils étaient destinés à être utilisés, au moins en partie, par l'institution. Jusque dans les années 1970, ces investissements suffisaient à couvrir ses besoins de financement. Ce n'est qu'après le choc pétrolier de 1973 qu'elle a acquis des actions et des immeubles de rendement, et il a fallu attendre les années 1990 et un repositionnement total de l'activité de placement pour qu'elle se constitue un portefeuille immobilier.

Ce dernier se composait majoritairement d'immeubles d'habitation ainsi que de surfaces commerciales et de vente, généralement de milieu de gamme. Pour la Suva, les placements immobiliers présentaient toujours un caractère défensif: ils devaient permettre d'obtenir un rendement constant, plus élevé que celui des obligations suisses d'émetteurs présentant une solvabilité élevée, et donc garantir à l'investisseur une bonne protection contre l'inflation.

En raison des taux extraordinairement bas, les biens immobiliers suisses sont actuellement surachetés. Nombre d'entre eux ne sont proposés qu'à des prix excessifs. Cependant, la Suva n'a pas cédé à la tentation d'investir sans prendre en compte des paramètres d'évaluation objectifs et de construire des immeubles surévalués. Au contraire, elle mise sur la qualité, la durabilité et le potentiel locatif. Le CIFI a récompensé ses efforts en lui remettant le prix «Best Latin Switzerland Properties».

En outre, la Suva investit davantage dans le développement de projets afin de pouvoir se prononcer sur la qualité et de minimiser les risques. Elle a accumulé de premières expériences en la matière dès 2003, dans le cadre du projet D4 à Root (LU). Si, au début, la demande de locaux à la campagne était faible, elle a ensuite fortement évolué. Le nord de Lucerne a comme prévu connu un véritable essor. La Suva soutient par ailleurs les jeunes entreprises avec le parc technologique installé dans le complexe D4 depuis 2004.

Pour la Suva, les placements immobiliers sont bien plus qu'une source de rendement. Ils témoignent de son attachement à son principal payeur de primes: le secteur de la construction.

Peter Blum Chief Risk Officer

Proximité accrue avec les clients et renforcement de la prévention grâce à la nouvelle stratégie

La Suva est l'unique assurance-accidents du pays dotée explicitement d'un mandat de prévention. Elle offre par ailleurs à ses clients des prestations d'assurance et de réadaptation. Ces trois pans couvrent les trois dimensions que revêt un accident.

Depuis l'entrée en vigueur de la loi sur l'assurance-accidents révisée, la Suva doit se concentrer sur ses activités de base et ne peut accorder de subventions croisées à des activités accessoires. La Direction a donc élaboré la nouvelle stratégie «avance», qui vise à renforcer la prévention, toujours en combinaison avec la réadaptation et l'assurance.

Si, autrefois, une attention particulière était accordée aux mesures de sécurité techniques, puis à l'information et à l'instruction, nous mettons désormais en avant les aspects organisationnels et comportementaux. Dans les années à venir, nous nous intéresserons davantage au comportement.

Pour nos clients, cela signifie que nous considérerons la prévention dans son ensemble, en gardant à l'esprit les risques pouvant survenir au travail et durant les loisirs. Nos offres orientées vers la pratique nous permettront d'aider nos clients dans leur travail de prévention, en plaçant l'homme et son comportement au cœur de nos préoccupations. Nous ferons appel au sein des agences à des spécialistes en prévention supplémentaires afin d'aider les entreprises et nous investirons de manière ciblée dans un conseil personnalisé. Grâce à une meilleure qualité des données clients et des systèmes d'assistance, nous pourrons identifier les problèmes et fournir un conseil adapté en évitant toute perte de temps inutile.

Nous devons honorer notre mandat de prévention. Des offres élargies et adaptées aux besoins nous permettent de développer et d'améliorer notre travail en la matière. Avec l'aide de nos clients, nous souhaitons tirer des leçons des accidents et définir des mesures adaptées. Nous entendons ainsi prévenir les accidents et éviter des souffrances inutiles.

André Meier

Chef de la division sécurité au travail Lucerne

Rapport d'activité 2017

Notre activité

La Suva est l'un des piliers du système suisse d'assurances sociales. Entreprise indépendante de droit public, elle assure les travailleurs contre les conséquences des maladies professionnelles et des accidents du travail et durant les loisirs. La Suva allie prévention, assurance et réadaptation. Elle exploite deux cliniques de réadaptation et gère également l'assurance militaire et l'assurance-accidents des chômeurs (AAC).

Primes d'assurance et placements

Les 4 milliards de francs de primes des entreprises assurées sont restitués aux victimes d'accidents sous la forme de prestations d'assurance. La Suva gère 51 milliards de francs de valeurs immobilisées qui garantissent notamment les rentes sur le long terme. Durant l'année d'octroi d'une rente, elle met de côté les fonds nécessaires au paiement de cette dernière. Ce capital de couverture des rentes représente l'essentiel des valeurs immobilisées. Le reste est constitué de provisions pour les prestations d'assurance de courte durée comme les frais de traitement et les indemnités journalières ainsi que de réserves.

Nous assurons la moitié de la Suisse

Quelque 129 300 entreprises totalisant près de deux millions de travailleurs bénéficient des services de nos 4189 collaborateurs dans les domaines de la prévention, de la réadaptation et de l'assurance. Près de la moitié des salariés suisses sont assurés auprès de la Suva contre les conséquences des accidents professionnels et non professionnels.

Nos prestations pour l'industrie et l'artisanat suisses

Les assurés ont droit au traitement médical des lésions résultant d'un accident ou d'une maladie professionnelle, sans aucune limitation temporelle ni financière. La Suva verse aussi des prestations en espèces, p. ex. sous la forme d'indemnités journalières, de rentes d'invalidité ou de survivants. Elle prend en charge les traitements médicaux consécutifs à un accident, et ses collaborateurs s'occupent de la réadaptation et de la réinsertion professionnelle des personnes concernées. Autant de mesures qui contribuent à renforcer l'industrie et l'artisanat suisses.

"Depuis cent ans, nous œuvrons en faveur de la place économique suisse. Avec des primes équitables pour les entreprises et des prestations solides pour les accidentés."

Felix Weber
Président de Direction

Détectives

Dans la lutte contre la fraude à l'assurance, les détectives jouent un rôle important qui profite à nos assurés.

Facteurs humains

Comment l'être humain se comporte-t-il dans des systèmes complexes? Et comment peut-on influencer un comportement adéquat dans un contexte donné?

Numérisation

La technologie est une opportunité que nous utilisons pour optimiser nos processus d'affaires.

Evolutions et tendances

Droit et politique: révision de la LAA et débats politiques sur le recours à des détectives

La nouvelle loi sur l'assurance-accidents (LAA) est entrée en viqueur durant l'exercice à la satisfaction de la Suva. Grâce à une planification efficace, la Suva est parvenue à mettre en œuvre tous les changements importants avant la date de l'entrée en vigueur de la loi révisée. A la suite de l'arrêt rendu par la Cour européenne des droits de l'homme, qui a considéré comme insuffisantes les bases légales relatives à l'engagement de détectives en Suisse pour confondre des fraudeurs présumés, le processus législatif s'est amorcé. La Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil des Etats (CSSS-E) a élaboré une base légale régissant l'observation des assurés, soutenue pour l'essentiel par le Conseil fédéral. Le Conseil des Etats a adopté le projet de sa commission lors de la session d'hiver 2017, créant ainsi la base légale requise pour les observations. La loi autorise notamment les enregistrements visuels et sonores.

Société: facteurs humains dans la prévention

Grâce à des mesures techniques et organisationnelles destinées à promouvoir la sécurité au travail, le nombre des accidents de travail n'a cessé de diminuer. Afin de réduire encore le nombre des accidents, la Suva place l'être humain au centre de ses activités de prévention. La science des facteurs humains étudie le rôle de l'homme dans des systèmes complexes (quelle incitation pour un comportement adéquat dans un contexte donné?). La Suva entend exploiter ces enseignements pour créer des offres de prévention efficaces.

Technologie: numérisation

La Suva considère la numérisation comme une opportunité. Certaines étapes de travail sont déjà exécutées par des systèmes ou avec leur assistance. En outre, chaque processus de prestations est appelé par le biais du programme «Digital@Suva» à lancer des projets de numérisation pour gagner en efficience.

«avance»

Tel est le nom de notre stratégie d'entreprise. L'effort est encore plus largement axé sur la prévention.

Fonds d'indemnisation

Nos experts ont soutenu les associations et les entreprises dans les travaux préparatoires à la création du Fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante (EFA).

Swissdec

L'Association Swissdec a pour but de simplifier et de standardiser l'échange de données entre les entreprises, les autorités et les assurances. Son président est Felix Weber, président de Direction de la Suya.

Stratégie d'entreprise «avance»

En automne 2016, le Conseil de la Suva a approuvé la nouvelle stratégie d'entreprise «avance». Cette stratégie met l'accent sur l'activité de base (LAA/LAM) et la prévention, sans perdre de vue la combinaison efficace de prévention, d'assurance et de réadaptation. Pour financer les investissements nécessaires, des restructurations internes ont été entreprises.

Les processus de prestations ont lancé les premiers projets de mise en œuvre durant l'exercice. Pour renforcer le conseil en matière de prévention, les agences disposent désormais de spécialistes en prévention.

Collaboration renforcée pour une réinsertion rapide

Dans divers cantons, les agences Suva, les associations économiques, les offices AI et les médecins ont convenu de collaborer étroitement pour faciliter la réinsertion professionnelle des personnes en incapacité de travail. Les différents acteurs expriment ainsi leur volonté de favoriser la réinsertion rapide et garantie dans le processus de travail des personnes tombées malades ou victimes d'un accident.

Fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante

La Suva s'engage depuis des décennies en faveur d'une solution globale à la problématique de l'amiante. Ainsi, dans le cadre de la table ronde organisée par le conseiller fédéral Alain Berset, elle a proposé son soutien technique et conceptuel pour offrir de l'aide aux victimes de l'amiante et à leurs proches de façon rapide, juste et directe indépendamment du fait que la maladie ait été reconnue comme maladie professionnelle. Il en est résulté le Fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante (EFA) fondé en mars 2017 par des associations et des entreprises.

Dix ans de Swissdec

Pour alléger les charges administratives entre les entreprises et l'administration, plus de 13 millions de données sont transmises à partir de systèmes de comptabilité salariale certifiés Swissdec. La Suva détient la présidence de Swissdec en la personne de Felix Weber. L'Association a fêté ses dix ans d'existence en 2017. Aujourd'hui, un tiers des données salariales nécessaires sont communiquées à la Suva via une interface Swissdec.

Chiffres-indices

personnes assurées (travailleurs à plein temps)

entreprises assurées



milliards de francs

Masse salariale assurée AAP (assurance contre les accidents professionnels)



Recettes de primes brutes



accidents et maladies professionnelles enregistrés



milliards de francs

Prestations d'assurance versées



millions de francs

Frais d'exploitation



Investissement dans la prévention (maladies et accidents professionnels et non professionnels)



millions de francs

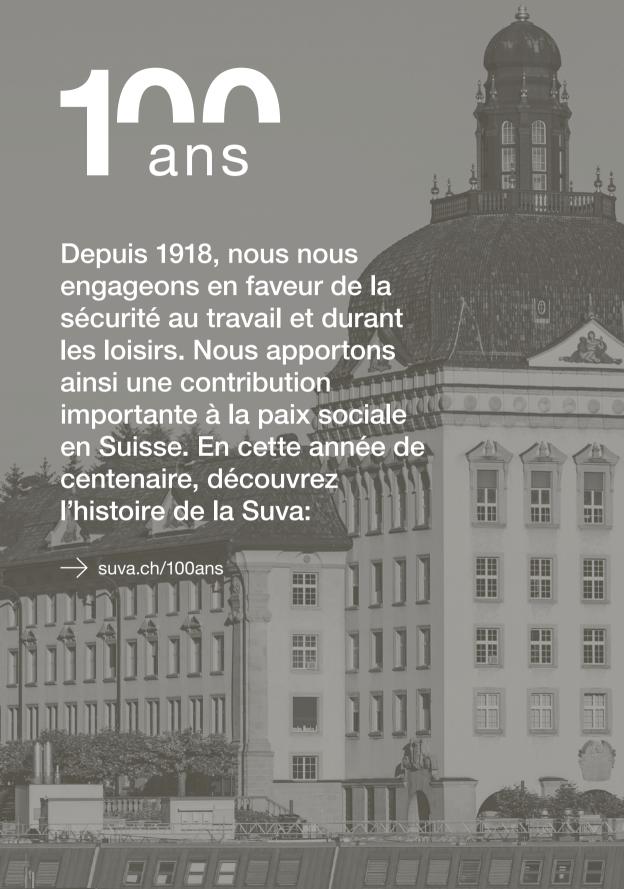
Résultat d'exploitation après réduction du fonds de compensation



collaborateurs (3374 postes à plein temps)

Evolution des activités

Quelques données du compte			
d'exploitation général	2017	2016	+/-
	en mio. CHF	en mio. CHF	en %
Assurance-accidents professionnels	1 680	1 689	-0,5
Assurance-accidents non professionnels	2 249	2 192	2,6
Assurance facultative des chefs d'entreprise	22	22	_
Assurance-accidents des chômeurs	197	212	- 7,1
Assurance militaire	17	17	_
Recettes de primes (total)	4 165	4 132	0,8
Remboursements assurance militaire, CFST	271	287	- 5,6
Assurance-accidents professionnels	1 778	1 816	-2,1
Assurance-accidents non professionnels	2 378	2 324	2,3
Assurance facultative des chefs d'entreprise	22	29	- 24,1
Assurance-accidents des chômeurs	236	206	14,6
Assurance militaire	179	190	- 5,8
Charges des sinistres (total)	4 593	4 565	0,6
Frais d'exploitation de l'assurance	436	592	-26,4
Frais d'exploitation de la sécurité au travail et durant les loisirs	103	109	-5,5
Versement réglementaire à la réserve générale		41	- 100,0
Résultat financier	274	160	71,3
Résultat avant réduction du fonds de compensation	364	77	372,7
Réduction du fonds de compensation	62	45	37,8
Résultat après réduction du fonds de compensation	302	32	943,8
Cash-flow	2 013	1 489	35,2
Données du bilan	en mio. CHF	en mio. CHF	en %
Valeurs immobilisées	43 281	41 563	4,1
Provision pour prestations de longue durée	24 147	24 009	0,6
Assurance-accidents professionnels	10 938	10 935	0,0
Assurance-accidents non professionnels	12 195	12 092	0,9
Assurance facultative des chefs d'entreprise	209	213	- 1,9
Assurance-accidents des chômeurs	805	769	4,7
Provision pour prestations de courte durée	8 705	8 539	1,9
Somme du bilan	48 724	46 840	4,0



Le modèle Suva Les quatre piliers



La Suva est mieux qu'une assurance: elle regroupe la prévention, l'assurance et la réadaptation.



Les excédents de recettes de la Suva sont restitués aux assurés sous la forme de primes plus basses.



La Suva est gérée par les partenaires sociaux. La composition équilibrée du Conseil de la Suva, constitué de représentants des employeurs, des travailleurs et de la Confédération, permet des solutions consensuelles et pragmatiques.



La Suva est financièrement autonome et ne perçoit aucune subvention de l'Etat.

Renseignements

Tél. 041 419 58 51

Commandes

www.suva.ch/1280-17.f service.clientele@suva.ch

Imprimé en Suisse Reproduction autorisée, sauf à des fins commerciales, avec mention de la source. Edition 2018

Référence

1280-17.f

